

**Département de l'Isère  
Arrondissement de GRENOBLE  
Commune de SAINT VINCENT DE MERCUZE**

-----

**DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2018**

**Nombre d'élus : 15**      L'an deux mille dix huit, le 18 octobre à 20h00,  
**En exercice : 15**      Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT VINCENT DE MERCUZE,  
   dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
**Présents : 10**            sous la présidence de M. Philippe BAUDAIN, Maire  
**Votants : 10**            Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 août 2018

**Présents :**                BAUDAIN Philippe, CLOUZEAU Nadine, BURDET Gérard, BRELLIER Jean-Paul, DANIELI Claude, LEMIERE Patrick, ANTONIAZZI Denis, SICARD Éric, BOREL Solange, FICARELLI Pierre

**Absents/Excusés :**      PILLARD Catherine, GUESDON Pascale, BARBIER Gaëlle, TUPIN Bathilde, SANTAMARIA Anne

**Secrétaire de séance :** ANTONIAZZI Denis

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Création de poste - Adjoint administratif
- 2) Demande de subvention - Renforcement de voiries
- 3) Servitude de réseau - Travaux Poste ER Mairie-Champcornu
- 4) Convention de prestation de service avec la MSA
- 5) Indemnité de conseil allouée au Trésorier comptable
- 6) Questions diverses

Monsieur le Maire précise au Conseil que le projet de délibération sur le rapport 2018 de la CLETC a été retiré de l'ordre du jour, des précisions devant encore être apportées par la communauté de communes.

**Ouverture de la séance**

- Denis Antoniazzi est désigné secrétaire de séance.

**Approbation du Procès-verbal des délibérations du 23 août 2018**

Pas de remarque.

Le procès-verbal du 23 août 2018 est donc approuvé à l'unanimité.

### **Délibération N° 2018-10.01**

#### **OBJET : Création de poste - Adjoint administratif**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34,  
Vu la délibération n°2017-11.05 créant un poste d'agent d'accueil à 17h hebdomadaires,  
Vu la délibération n°2017-11.06 délégrant au Maire le recrutement des agents contractuels,  
Vu l'avis favorable du comité technique en date du 18 septembre 2018,

Monsieur le Maire propose de porter le poste de l'agent d'accueil de 17 à 19 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

A compter du 27 novembre 2018,

- Supprime le poste d'agent d'accueil à 17 heures hebdomadaires,
- Crée un poste d'adjoint administratif à 19 heures hebdomadaires,
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision,

### **Délibération N° 2018-10.02**

#### **OBJET : Demande de subvention - Renforcement de voiries**

Monsieur le Maire présente un projet de réfection des voiries (rue des Meunières, rue de la Croix Blanche et chemin du Furet). L'estimation du coût global des travaux est de 282 000 € HT. Il est proposé de faire les demandes de subventions appropriées.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- Approuve le projet,
- Autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention de toutes subventions possibles (Département, Etat,...).

### **Délibération N° 2018-10.03**

#### **OBJET : Servitude de réseau - Travaux poste ER Mairie-Champcornu**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n°2018-03.07 approuvant l'opération et demandant une aide financière,

Le Maire rappelle l'opération de renforcement de réseau électrique autour du poste Mairie/Champcornu. Dans ce cadre, un projet de convention de servitude de réseau avec les riverains est présenté pour approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- Approuve la passation d'une convention de servitude de réseaux avec les riverains concernés,
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision,

### **Délibération N° 2018-10.04**

#### **OBJET : Convention de prestation de service avec la MSA**

Monsieur le Maire rappelle que les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), telle que la halte garderie communale, peuvent recevoir des financements émanant de la Caisse Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Pour ce faire, il est ainsi proposé d'approuver la convention transmise en préparation de la présente réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

- Approuve la convention relative à la prestation de service unique pour l'accueil du jeune enfant,
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente décision.

### **Délibération N° 2018-10.05**

#### **OBJET : Indemnité de conseil allouée au Trésorier comptable**

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Monsieur le Maire rappelle qu'une indemnité de conseil est, depuis des années, systématiquement attribuée au trésorier comptable du Touvet pour assurer un rôle de conseil auprès de la commune.

Monsieur le Maire propose d'approuver l'attribution de cette indemnité au nouveau trésorier comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

- Demande le concours du trésorier comptable pour assurer des prestations de conseil,
- Décide d'accorder l'indemnité de conseil à M. Patrick MAYNE, trésorier comptable, au taux de 100%.

#### **OBJET : Questions diverses**

Sans objet.

La séance est levée à 20h45.

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que ceux-ci peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la publication ou notification.

## FEUILLET DE CLOTURE

### Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 18 octobre 2018

- ✓ N° 2018-10.01 Création de poste - Adjoint administratif
- ✓ N° 2018-10.02 Demande de subvention - Renforcement de voiries
- ✓ N° 2018-10.03 Servitude de réseau - Travaux Poste ER Mairie-Champcornu
- ✓ N° 2018-10.04 Convention de prestation de service avec la MSA
- ✓ N° 2018-10.05 Indemnité de conseil allouée au Trésorier comptable

*Fait et délibéré en séance le 18 octobre 2018*

*Tableau de signature des présents*

Nom	Fonction	Signature	Nom	Fonction	Signature
<b>BAUDAIN Philippe</b>	Maire		<b>LEMIERE Patrick</b>	Conseiller municipal	
<b>CLOUZEAU Nadine</b>	1 <sup>ère</sup> adjointe		<b>ANTONIAZZI Denis</b>	Conseiller municipal	
<b>BURDET Gérard</b>	2 <sup>e</sup> adjoint		<b>SICARD Eric</b>	Conseiller municipal	
<b>BRELLIER Jean-Paul</b>	4 <sup>e</sup> adjoint		<b>BOREL Solange</b>	Conseillère municipale	
<b>DANIELI Claude</b>	Conseillère municipale		<b>FICARELLI Pierre</b>	Conseiller municipal	